



## **PROCEDURE DE DEMANDE DE RESERVATION**

***La mise en place et le suivi de la planification des salles et du matériel sont effectués par le Service des sports, loisirs et vie associative de la Ville de Bischwiller / 1-9 place de la Mairie / BP 10035 / 67241 BISCHWILLER CEDEX / téléphone 03.88.53.99.30 / email [sports@bischwiller.com](mailto:sports@bischwiller.com)***

### **Demande de réservation de salle**

- ⇒ La demande de réservation détaillée (date, horaires, nombre de personnes, objet, ...) est à adresser par courrier ou par l'intermédiaire du formulaire pré-imprimé disponible au Service des sports, loisirs et vie associative :
  - pour la Ville de Bischwiller à Monsieur le Maire de la Ville de Bischwiller ou de l'Adjoint au Maire en charge du Service des sports, loisirs et vie associative
  - pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Territoire de Bischwiller à Monsieur le Maire de la commune concernée ou à Monsieur GRESS Raymond, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Territoire de Bischwiller
  
- ⇒ Après avis de l'élu référent, celle-ci est transmise au Service des sports, loisirs et vie associative qui est chargé de la traiter, de la planifier, en fonction des disponibilités des salles.
  
- ⇒ Un courrier réponse signé par l'élu référent, est transmis au demandeur sous forme d'un engagement de mise à disposition gratuite ou payante ainsi qu'une convention en deux exemplaires à signer, dont un exemplaire est à retourner au Service des sports, loisirs et vie associative accompagné d'une attestation d'assurance (si elle n'a pas été fournie lors d'une demande de réservation régulière).
  
- ⇒ Concernant les modalités pratiques lors d'une réservation de salle :
  - des installations sportives, loisirs et culturelles de la Ville de Bischwiller s'adresser au Service des sports, loisirs et vie associative
  - des installations sportives, loisirs et culturelles de la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Territoire de Bischwiller s'adresser au référent de la commune concernée.

### **Demande de prêt de matériel**

- ⇒ Le matériel est attribué en fonction des disponibilités sous forme de mise à disposition gratuite ou payante, après avis soit :
  - du Maire de la Ville de Bischwiller ou de l'Adjoint au Maire en charge du Service des sports, loisirs et vie associative
  - du Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Territoire de Bischwiller.

***Toutes les demandes doivent être effectuées avec les imprimés disponibles au Service des sports, loisirs et vie associative [sports@bischwiller.com](mailto:sports@bischwiller.com) ou sur le site [www.cc-bischwiller.com](http://www.cc-bischwiller.com)***